



MOBILITÉ ET VOIRIE

Transports scolaires

Les services de transports scolaires sont proposés aux élèves du territoire de la Communauté urbaine. Aller le matin, retour le soir... Pour chacune des dessertes, les transports scolaires permettent aux jeunes de se rendre de leur domicile à leur établissement scolaire en toute fiabilité.



Port du masque obligatoire

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au virus de la Covid-19, et conformément à l'arrêté préfectoral en vigueur, le port du masque est obligatoire aux arrêts de bus des transports scolaires et à l'intérieur des cars.



Transports scolaires
©PHILIPPE BRÉARD

Un tarif unique

Dès 2019, la communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole a souhaité uniformiser la participation des familles en adoptant une tarification unique pour les collégiens et les lycéens de la Communauté urbaine s'élevant à 45 € pour une année.

Bon à savoir

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la compétence pour les transports scolaires a été transférée de plein droit à la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole qui a souhaité pour une période transitoire que la Région Normandie continue d'organiser les transports scolaires des élèves des territoires des précédentes communautés de communes du canton de Criquetot-l'Esneval (CCCCE) et de la communauté de communes Caux Estuaire (CE).

En 2022, l'intégralité des 54 communes sera intégrée au dispositif de la Communauté urbaine.

SOS intempéries

En cas d'intempéries, comment savoir si les transports scolaires sont assurés et ne pas prendre le risque de laisser son enfant à un arrêt de bus désert ?

Pour éviter angoisse et organisation de dernière minute, plusieurs dispositifs d'information sont à votre disposition. Toutes les immobilisations des services de transports scolaires pour cause de mauvais temps sont signalées par SMS, un moyen sûr et réactif d'être informé au bon moment.

En toute sécurité

Chaque année, la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole organise un certain nombre d'actions de communication et de sensibilisation à la sécurité auprès des jeunes collégiens du territoire. L'évacuation des cars est animée par le transporteur, la médiatrice des transports scolaires et selon leurs disponibilités, les pompiers et les forces de l'ordre. Cette action a pour objet de délivrer aux élèves de 6ème les consignes de sécurité en cas d'accident ou d'incendie d'autocar.